



Application au chalumeau — Ligne directrice pour la prévention des incendies de toiture

La présente ligne directrice a pour but de promouvoir la sensibilisation au risque d'incendie sur les toits pendant la pose de systèmes de toiture faisant appel à des flammes nues.

Le Code national de prévention des incendies (CNPI) du Canada ou le code de prévention des incendies provincial équivalent, selon le cas, énonce les exigences minimales de la section 5.2.1.1 de la Division B du CNB. (1) se rapportant à « l'utilisation d'une flamme nue ou la production de chaleur ou d'étincelles, comme le découpage, le soudage, le brasage, le meulage, le collage, les travaux de couverture, la pulvérisation thermique et le dégel des tuyaux et des matériaux. » En plus de ces exigences, les membres de l'ACEC entreprennent une formation spécialisée expliquant l'utilisation sécuritaire du chalumeau et les détails de construction spécialisés afin de limiter le contact de la flamme directe avec les supports combustibles. Même avec ces exigences, les incendies de toiture continuent de se produire. On recommande d'adopter d'autres précautions qui dépassent les exigences minimales du code de prévention des incendies et les pratiques de travail sûres existantes.

Atténuation

L'utilisation d'un chalumeau à flamme nue pendant l'installation de la couverture présente un risque élevé lorsqu'il s'agit de matériaux combustibles.

La plupart des incendies causés par les chalumeaux semblent prendre naissance aux solins membranés, aux périmètres et aux pénétrations. Ces secteurs sont plus sensibles à cause de la complexité des détails et d'un risque accru d'aspiration des flammes dans le bâtiment par les joints entre les matériaux de construction et dans les espaces intérieurs présentant un différentiel de pression.

Une option qui permet de prévenir l'apparition d'un incendie sur le toit dans les secteurs les plus vulnérables est d'intégrer un « encadrement ou pré-solin » pouvant être utilisé pour installer des membranes de bitume modifié sur les solins, les périmètres et les pénétrations. Une application « d'encadrement » ou de « pré-solin » utilise des produits sans flamme pour l'application de la sous-couche et des feuilles de finition à un minimum de 3 pi (915 mm) dans le champ de la couverture avant l'installation de la membrane de base.

En plus d'éliminer l'application au chalumeau sur les solins membranés, les périmètres et les pénétrations, on doit éviter d'utiliser des chalumeaux à flamme nue pour appliquer des matériaux de couverture sur les bâtiments ou les structures se composant de platelages en bois ou de supports en bois. Les supports en bois et les platelages, même s'ils sont recouverts de

matériaux non combustibles, restent exposés au feu qui pourrait être aspiré dans les joints entre les matériaux.

Matériaux de rechange

D'autres matériaux peuvent être utilisés conjointement avec les membranes de bitume modifié appliquées au chalumeau ou en guise de remplacement. Des applications sans flamme au moyen de produits comme les produits appliqués à froid ou auto-adhésifs ont été mises au point pour l'installation de membranes de bitume modifié. Certains de ces produits peuvent être installés par un temps aussi froid que -10 °C (14 °F).

La sécurité doit être à l'avant-plan de toutes les activités de construction. La position de l'ACEC sur l'utilisation de produits sans flamme dans les zones sensibles et sur les matériaux inflammables aidera à réduire les incendies possibles causés par les activités de couverture. Lorsqu'elle est combinée à d'autres pratiques de travail sécuritaires, l'installation de matériaux de couverture sans flammes peut contribuer à réduire les coûts d'assurance pour les propriétaires d'immeuble et les entrepreneurs en couverture tout en réduisant le risque pour les occupants de l'immeuble.

Les opinions exprimées ici sont celles du Comité technique national de l'ACEC. Ce bulletin consultatif est diffusé dans le but de communiquer de l'information technique sur les couvertures aux différents lecteurs. Les données, les commentaires, les opinions et les conclusions éventuellement formulés ne sont pas destinés à fournir des conseils techniques faisant autorité et le lecteur est informé que toute intervention reposant sur les informations fournies dans ce bulletin consultatif doit être contre-vérifiée par les professionnels, ingénieurs ou architectes concernés. L'ACEC, ses dirigeants, les membres de son conseil d'administration, ses membres et ses employés déclinent toute responsabilité à l'égard de l'usage qui pourrait être fait de l'information contenue ici, et des conséquences d'une interprétation que le lecteur pourrait faire de telles informations.